Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Cible ONU 16.1 – Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

Indicateur 16.i1 : Homicides

Concepts et définitions

Définition

Nombre annuel d'homicides intentionnels au sens de la section 0101 de la nomenclature statistique internationale des infractions (ICCS), hors coups et blessures volontaires ayant causé la mort (section 01031 de l'ICCS), enregistrés par les forces de sécurité.

Concepts

Il n'existe pas de définition juridique de l'homicide et chaque organisme est amené à définir le concept, à partir des éléments descriptifs et des nomenclatures dont il dispose. On retient ici la notion d' « homicide volontaire » définie par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : « l'homicide volontaire est le fait pour une personne de donner intentionnellement et illégalement la mort à autrui ». Cette définition correspond à celle d'homicide intentionnel de l'ICCS (code 0101). C'est donc une partie de la première section de l'ICCS qui regroupe l'ensemble des homicides et des tentatives d'homicides :

- 0101 : Homicide intentionnel.
- 0102 : Tentative d'homicide intentionnel.
- 0103 : Homicide non intentionnel, dont :
  - 01031 : Violences suivies de mort sans intention de la donner.
  - 01032 : Homicide involontaire.
- 0104 : Aide ou incitation au suicide.
- 0105 : Euthanasie.
- 0106 : Fœticide illégal.
- 0107 : Fait de donner illégalement la mort lors d'un conflit armé.
- 0109 : Autres actes entraînant ou visant à entraîner la mort.

Champ

France entière + collectivités d'outre-mer (COM) jusqu'en 2015 ; France hors COM depuis 2016. Les attentats terroristes sont inclus dans le champ.

Commentaires

Le suivi de l'indicateur « Nombre d'homicides » permet une évaluation de la réduction de la mortalité associée à toutes les formes de violences qui constitue la cible 16.1 de l'ONU.

Cet indicateur est identique à l'indicateur Onusien 16.1.1 « Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge ».

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul

Les calculs sont effectués sur les index 1,2,3 et 51 dont l'unité de compte est la victime. Ces données sont corrigées des doublons depuis 2015. Pour en savoir plus, voir Interstats Méthode n° 9.

Avant cette date, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) ne disposait pas de données suffisamment détaillées pour pouvoir repérer les éventuels doublons.

La statistique du nombre d'homicides fait l'objet de contrôles qualité poussés qui permettent progressivement de la fiabiliser. À compter de 2020, ces contrôles automatiques ont été améliorés et renforcés par une expertise qualitative exhaustive, permettant de fiabiliser encore davantage cette statistique des homicides, en se rapprochant de l'information qui sera transmise aux parquets.
Ce nouveau processus de constitution de la série fiabilisée des homicides entraîne une rupture avec celle précédemment produite. L'ensemble de ces nouveaux contrôles et corrections, ainsi que leur impact sur la série des homicides, sont décrits dans l'Interstats Méthode n° 19.

Pour être en cohérence avec les chiffres fournis à l'ONUDC, la série est actualisée depuis 2016 en retirant les collectivités d'outre-mer. De plus, depuis 2016, nous appliquons à la série le même coefficient de correction de la série globale que dans nos publications.

Désagrégations retenues

Aucune.

Désagrégations territoriales

Les données peuvent être déclinées par région.

Source des données

Description

Les données de 2010 à 2014 sont issues de la base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. À partir de l'année 2015, les données sont issues de la base des victimes. Plus d'informations sont disponibles dans l'Interstats Méthode n° 2 et dans l'Interstats Méthode n° 6.

À partir de 2020, les données produites intègrent les contrôles « qualité » approfondis et l'expertise qualitative exhaustive (voir « Méthode de calcul » précédemment).

Champ de l'opération

Champ géographique : métropole et départements et collectivités d'outre-mer (DOM-COM) jusqu'en 2015 ; France hors COM depuis 2016.

Périodicité

Annuelle.

Références / Publications

- « Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie », Interstats Analyse n° 32, janvier 2021.
- « Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique », SSMSI, avril 2021.
- « Insécurité et délinquance en 2021 : une première photographie », Interstats Analyse n° 41, janvier 2022.
- « Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique », SSMSI, juin 2022.
- « Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie », Interstats Analyse n° 54, janvier 2023.
- « Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique complet », SSMSI, septembre 2023.